

OMPI – Conférence de Dakar, 3-5 novembre 2015

MARCHE DE L'ART CONTEMPORAIN AFRICAIN :

LACUNES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

par Barthélémy TOGUO

Mesdames et Messieurs les Ministres de la Culture des pays d'Afrique, c'est un grand honneur pour moi d'être devant vous aujourd'hui. Et un grand plaisir !.

Je souhaite vous parler de la nécessité absolue de soutenir ardemment l'art contemporain africain. Vous faites beaucoup mais on peut faire plus !

Les grandes expositions "Magiciens de la terre" en 1989 et "Afrika Remix" en 2005 ont marqué la reconnaissance de l'art contemporain africain sur l'échiquier mondial. On constate de plus en plus la présence des plasticiens africains dans les biennales internationales. Les critiques d'art prennent leur plume pour rédiger des monographies et les collectionneurs internationaux soutiennent leurs créations... Mais sur le marché de l'art contemporain africain, tout reste à bâtir malgré l'apparition de quelques artistes dans les ventes aux enchères à Paris, à Londres et à New York.

A l'extérieur du continent, les initiatives naissent et sont encouragées. Avec le constat flagrant de l'insuffisance des artistes contemporains africains sur les foires internationales, Mme TOURIA EL GLAOUI crée en 2013 la "1:54" et la consacre spécialement à nos artistes. Un an après une première édition a eu

lieu à New York. Et, pour la première fois en 2015, le commissariat de la Biennale de Venise est confié à un Africain, avec une forte présence de 35% des artistes de notre continent

Que dire des dernières acquisitions des œuvres d'art des artistes africains par la Tate Modern et le Smithsonian à Washington... qui y ont consacré un budget important

La création de la foire 1:54 à Londres, la foire AKAA (Also known as Africa) à Paris en décembre prochain, la présence toujours plus nombreuse des pays africains à la Biennale de Venise , les expositions d'artistes africains dans les plus grands musées du monde, font dire à certains que l'art africain est le prochain segment incontournable du marché de l'art.

Tout ça est formidable, mais soyons lucides sur le fait que, si les artistes africains acquièrent une belle visibilité à l'international, si dans le monde l'Afrique et ses énergies créatrices séduisent, les politiques culturelles et le marché de l'art africain sont encore trop peu développés. .

Parlant du marché de l'art contemporain africain, nous devons très vite comprendre que plusieurs faiblesses existent. Seule une volonté politique forte doit naître dans nos pays pour comprendre que l'art est un facteur de développement ; un produit commercialisé et générateur de revenus.

En Europe, la ville de Bilbao, avec le Guggenheim et la ville Berlin avec la politique culturelle de la région, ces villes presque sinistrées ont retrouvé leur essor par des projets culturels innovants pour transformer le potentiel artistique existant. Suivons leur exemple car nous avons de grands créateurs en valeur aussi bien artistique qu'économique. Mais le chemin est encore long.

Tout un vaste programme est à mettre en place très vite par la création de galeries, de revues, de foires, d'encadreurs d'œuvres d'art, d'assureurs... car pour eux, il ne suffit pas seulement de produire, mais aussi de mettre en place tout le système qui accompagne l'artiste dans la construction de sa carrière

En Afrique, des initiatives louables sont nées : La fondation Zinzou à Cotonou et à Ouidah, le centre d'art la villa Gottfried de mon confrère MANSOUR CISS, situé dans le village de Ngaparou à 70 km de Dakar, l'école de sable de GERMAINE ACONY, La galerie Cécile Fakhouri, La Fondation Donwahi tous à Abidjan, La collection Sindika à Luanda, Doual'art au Cameroun, La galerie Michael Stevenson et Goodmann à Johannesburg. Au Cameroun encore avec le centre d'art Bandjoun Station dont je m'occupe, situé à l'ouest du pays , qui a décidé de lier un projet artistique (avec un

musée, des résidences d'artiste, un programme éducation à l'art), à un projet agricole et environnemental pour produire une agriculture durable et saine. C'est aussi un acte critique pour rejoindre ce que Leopold Sedar Senghor appelle "la détérioration des termes de l'échange", où les prix à l'export imposés par l'Occident pénalisent et appauvrissent durablement nos agriculteurs du Sud... et bien d'autres.

On le sait, la culture est un facteur de développement extrêmement puissant : dans une interview récente au Journal des Arts en France, le ministre des Arts et de la Culture de l'Afrique du Sud, M. Paul Mashatile disait que la culture est " une nouvelle mine pour mon pays".

En Europe, une étude économique publiée en décembre 2014 sur les 12 secteurs de la culture (musique, arts visuels, spectacle vivant, livres, TV, cinéma, etc.) montre que ces secteurs sont le 3ème employeur de ce continent (plus de 7 millions de personnes !), juste après la construction et l'hôtellerie-restauration et devant l'industrie automobile, les télécoms ou l'agriculture.

Ainsi non seulement les secteurs créatifs sont les garants de la préservation du patrimoine culturel des peuples et en cela les oeuvres ne peuvent pas être mise au même niveau que les autres biens: un poème, une oeuvre d'art, un film ont un supplément d'âme par rapport aux biens de consommation et à ce titre, doivent avoir un statut et une protection particulière.

Mais aussi , comme de nombreuses études économiques le démontrent, celles que j'ai citée tout à l'heure mais aussi des études en France et au Royaume-Uni, les secteurs culturels sont un secteur majeur en terme d'emplois et de croissance économique donc de développement.

Comme l'Europe, l'Afrique a une culture puissante et riche et celle-ci doit être protégée, encouragée, promotionnée.

D'ailleurs, je soulignerai que les études économiques européennes ont toutes révélé que les arts visuels étaient le premier et le plus important des secteurs culturels en terme d'emplois et de chiffres d'affaires; Ce fut une surprise car tout le monde pensait que le cinema ou bien la musique seraient les secteurs les plus importants. Mais non, ce sont les arts graphiques et plastiques et leurs milliers d'artistes peintres, sculpteurs, photographes, designers, céramistes etc, qui avec les musées et le marché de l'art, sont le secteur majeur.

C'est aussi ce message qu'en tant qu'artiste plasticiens, je voulais vous délivrer à vous, mesdames et messieurs les ministres et ambassadeurs.

En somme, nous avons compris que l'art contemporain africain et son marché doivent atteindre leur potentiel de l'intérieur comme le dit le collectionneur SINDIKA NDOKOLO : "De véritables programmes de

développement et de formation doivent être mis en place par une réelle politique de développement ". Aujourd'hui, seuls quelques confrères :

WILLIAM KENTRIDGE, et EL ANATSUI se positionnent en haut du marché mondial mais beaucoup d'artistes restent encore dans l'ombre .

Enfin, je voudrais en venir à ce qui est crucial : la nécessité, pour protéger les artistes africains, non seulement de leur accorder le droit de suite dans leur pays, ici, sur leur continent mais aussi d'obtenir que le droit de suite soit mondial.

Pourquoi ? Sachez que ce droit, qui est si important pour les plasticiens (c'est une rémunération qu'ils reçoivent quand leurs oeuvres sont revendues sur le marché de l'art et c'est le droit d'auteur le plus important économiquement mais aussi le symbole du lien qui unit l'artiste à son oeuvre même si celle-ci a été vendue), ce droit donc n'est pas obligatoire dans la convention de Berne sur le droit d'auteur.

C'est pour cela que ce droit n'est reconnu que dans 80 pays du monde, parmi lesquels beaucoup de pays africains : Algérie, Burkina Faso, Congo, Côte d'ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Sénégal et Tunisie. D'autres pays sont sur la voie de le reconnaître : Cameroun, Kenya, Nigeria, Soudan, Afrique du Sud...

Il est très important que ce droit d'auteur devienne universel : pour que les artistes africains qui sont vendus sur les marchés de l'art en Europe ou aux

Etats-Unis puissent recevoir cette rémunération légitime, cette reconnaissance des marchands d'art. Et pour cela, il faut que le pays d'origine de l'artiste ET que le pays de vente de l'oeuvre connaissent le droit de suite. Au même titre qu'un écrivain est protégé partout, Qu' un cinéaste a des droits dans tous les pays du monde, le plasticien doit recevoir un droit de suite où que soit vendue son oeuvre et quelle que soit son origine. C'est une question de respect et de reconnaissance. L'artiste doit être payé pour la richesse qu'il procure et en particulier les africains !

C'est pour cela que plusieurs pays d'Afrique, dont particulièrement notre pays hôte, le Sénégal, mais aussi le Congo Brazzaville soutenus par de nombreux autres pays (d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie comme l'Inde par exemple) sont devenus les porte-parole des artistes pour que ce droit devienne universel.

Et je voudrais ici lancer un appel solennel à vous tous, Mesdames et Messieurs les Ministres de la Culture des pays d'Afrique, pour que vous souteniez pleinement cette marche en avant des droits des artistes et que vous rejoigniez les pays favorables à un droit de suite universel. Et là, je voudrais particulièrement remercier le Sénégal, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, Le Cameroun mais aussi le Kenya pour le soutien qu'ils apportent au droit de suite lors des réunions de l'OMPI à Genève.

Ce droit, inaliénable, incessible, qui ne revient qu'à l'artiste et à sa succession est un des facteurs du juste retour des puissants vers les plus fragiles, des marchands vers les artistes, des pays du Nord qui ont des marchés de l'art vers les artistes des pays du Sud. C'est un outil d'équité économique.

Je souhaite sincèrement, au nom des milliers d'artistes qui l'espèrent, que mon appel sera entendu. Il faut se battre et je suis sûr que vous, Mesdames et Messieurs les Ministres, vous aurez à cœur de vous battre avec moi.

Vous contribuerez par là à rendre le monde plus juste pour les artistes.

Je vous en remercie